

Le rapport n°220 a fait l'objet du rapport verbal suivant, présenté lors de la séance du mercredi 20 janvier 2010 :

M. Jean-Jacques Hyst, *président de la commission*. - Je serai bref, pour rattraper le temps largement dépassé par M. Bel. (*Applaudissements à droite ; vives protestations à gauche*)

Votre demande est originale. Vous proposez un référendum non sur le projet de loi déposé par le Gouvernement mais sur le texte adopté par la commission. Vous dites invoquer cinq motifs à l'appui, mais il serait plus juste de dire que vous avez cinq questions toutes prêtes pour cette consultation. (*On le conteste vivement à gauche*)

« Recentralisation », création du conseiller territorial, clause générale de compétence, « remise en cause de la parité », « suppression du département » : j'ai noté au moins cinq questions que vous voulez poser par un seul référendum !

Cette réforme est pragmatique, il ne s'agit pas de recentraliser, comme on l'entend ici ou là, mais d'ajuster la décentralisation, comme cela a déjà été fait à plusieurs reprises depuis 1982 et sans recours au référendum, soit dit en passant. Nous confierions tous les pouvoirs au préfet ? Il s'agit seulement de lui confier temporairement des compétences qui rassureront et je vous ferai remarquer que si le préfet n'avait pas été là, la décentralisation n'aurait pas pu atteindre le niveau qu'elle a atteint aujourd'hui : votre procès est fallacieux !

Nous ferions fusionner la région et le département ? Pas du tout puisque deux assemblées délibérantes demeurent, avec leurs spécificités propres ! Mais le conseiller territorial assurera la coordination des politiques publiques, c'est plus cohérent !

Nous supprimerions la clause générale de compétence ? Mais l'efficacité commande que les compétences soient effectives et exclusives, c'est comme cela que ça se passe quand une commune délègue une compétence à une intercommunalité : ce n'est pas pour continuer à l'exercer ensuite !

Nous serions contre la parité ? Mais si la réforme va effectivement diminuer le nombre de femmes conseillers, l'amendement de la commission va atténuer cet effet et il disparaîtra lorsque nous examinerons la loi sur le mode de scrutin, sous le contrôle du Conseil constitutionnel. (*Exclamations à gauche*)

Nous sommes à l'aube d'une réforme majeure pour les collectivités locales, des réunions se sont tenues dans toute la France, nos concitoyens en sont informés ! Ils en sont aussi désinformés, au gré d'une propagande politique menée par certains conseils généraux, aux frais du contribuable ! (*Exclamations sur les bancs socialistes, applaudissements à droite*)

M. Roland Povinelli. - C'est faux ! On n'a pas le droit de mentir au Sénat ! (*M. Roland Povinelli se lève, s'empare du microphone et prolonge son propos, sa voix couverte par les vives exclamations venues des bancs de droite, où l'on fait remarquer, notamment, qu'il n'a pas demandé la parole*)

Mme la présidente. - Monsieur Povinelli, vous n'avez pas la parole !

M. Jean-Jacques Hyst, *président de la commission*. - Mon cher collègue, vous apporterez les preuves de vos dénégations !

M. Roland Povinelli. - Vous n'êtes que des godillots ! (*Mêmes mouvements*)

Mme la présidente. - Monsieur Povinelli, vous aurez la parole quand vous la demanderez !

[M. Roland Povinelli](#). - Je ne supporte pas d'entendre de tels mensonges !

[M. Jean-Jacques Hyst](#), *président de la commission*. - Il n'y a que la vérité qui blesse !

Mes chers collègues, la commission a amélioré ce texte et je suis sûr que notre débat sera de grande qualité, le Sénat est attendu sur des questions aussi importantes que l'intercommunalité, la métropole, le développement local : faisons notre travail de parlementaires plutôt que de nous y soustraire en renvoyant au référendum ! Et l'opposition serait bien inspirée de cesser sa désinformation ! Vous allez jusqu'à dire à nos concitoyens : « Les services publics vont disparaître ! » et aux associations : « C'en sera fini de vos subventions ! ».

[M. David Assouline](#). - C'est vrai !

[M. Jean-Jacques Hyst](#), *président de la commission*. - C'est parfaitement faux ! Ce texte est technique (*exclamations à gauche*), il porte sur de nombreux points, abordons-le sérieusement ! C'est pourquoi je vous propose de repousser cette motion ! (*Vifs applaudissements à droite, exclamations à gauche*)

L'ensemble du compte rendu intégral de la séance du mardi 20 janvier 2010 est consultable à l'adresse <http://www.senat.fr/seances/s201001/s20100120/st20100120000.html>